

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 751 (Rect)

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 47

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« durée »,

insérer le mot :

« totale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant la sécurisation juridique de l'article.